

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

25 – 11 avril 2019

***25. Dépôt dossier demande d'éligibilité auprès de l'ANAH au dispositif RHI THIRORI / étude de calibrage dans le cadre du projet de renouvellement urbain***

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le règlement général de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, ANAH,

**Vu** les conditions d'éligibilité d'un projet aux financements RHI et THIRORI (articles 50 à 50 D du RGA) de l'ANAH,

**VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

**VU** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**VU** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

**Vu** la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention OPAH RU,

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir la dynamique engagée par la commune pour lutter contre les habitats indignes,

**CONSIDERANT** la nécessité d'offrir des logements adéquats et décents à la population afin d'attirer de nouveaux ménages sur le centre-ville,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
DECIDE :**

**DE DEPOSER** un dossier de demande d'éligibilité auprès de l'ANAH pour obtenir un soutien financier dans le cadre du dispositif de résorption de l'habitat insalubre RHI THIRORI.

**DE LANCER** l'étude de calibrage nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

**DE DEPOSER** une demande de subvention auprès de l'ANAH pour réaliser cette étude de calibrage subventionnée à hauteur de 70% du TTC.

**D'AUTORISER**, le Maire ou son représentant à signer toutes pièces administratives complémentaires qui seraient utiles au traitement de ce dossier de demande d'éligibilité pour un passage en Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI).

Pour copie conforme  
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :